

RÈGLEMENT FINANCIER

ANNEE 2026-2027

IMPORTANT :

Merci de le lire (jusqu'à la fin du document) et le conserver

Synthèse des tarifs

APPRENTIS

La scolarité est payée par l'employeur, seuls des frais de restauration et/ou d'internat sont à la charge des familles.

Interne		Tarif
(uniquement Site Ste Anne)		unitaire
Restauration		8,20
Prise en charge OPCO (somme versée en N+1)		-3,00
Net à la charge des familles		5,20
Hébergement (nuitée + PDJ compris)		15,70
Prise en charge OPCO (somme versée en N+1)		-6,00
Net à la charge des familles		9,70
Total des frais (Restauration + Hébergement)		23,90
Prise en charge OPCO (somme versée en N+1)		-9,00
Net à la charge des familles		14,90
Demi-Pensionnaire		Tarif
		unitaire
Restauration		8,20
Prise en charge OPCO (somme versée en N+1)		-3,00
Net à la charge des familles		5,20

Détail des tarifs

1) La restauration :

Site Ste Anne (La Motte Servolex)

- Les frais seront calculés en fonction du nombre de semaine de présence pouvant varier de 12 à 20 semaines suivant les filières (planning communiqué à la rentrée). A la rentrée vous aurez la possibilité de choisir un forfait 5, 4 ou 3 jours.

La carte de self est dématérialisée sur le téléphone portable de votre enfant dans son espace Ecole Directe (code communiqué le jour de la rentrée).

Site Savoisiennne (Drumettaz Clarafond)

- Les frais seront calculés en fonction du nombre de semaine de présence pouvant varier de 12 à 20 semaines suivant les filières (planning communiqué à la rentrée). A la rentrée vous aurez la possibilité de choisir un forfait 4 ou 3 jours. **(Attention pas de restauration le mercredi)**

L'élève du Site Savoisiennne est autorisé à apporter son repas dans l'enceinte de l'établissement moyennant une participation de **2,55 €** par jour est demandée aux familles afin de couvrir les frais de personnel, d'assurance, d'utilisation des locaux, des fluides (forfait de 4 jours obligatoires)

La carte de self est dématérialisée sur le téléphone portable de votre enfant dans son espace Ecole Directe (code communiqué le jour de la rentrée).

2) L'hébergement (sur Site Anne La Motte Servolex uniquement)

Les frais seront calculés en fonction du nombre de semaine de présence pouvant varier de 12 à 20 semaines suivant les filières (planning communiqué à la rentrée).

- **Un acompte de 100 € est demandé à l'inscription (afin de bloquer la place à l'internat).** L'inscription ne devient effective qu'à l'issue du règlement de cet acompte. Ce dernier viendra en déduction de votre facture annuelle (contributions familiales pour l'internat). Cet acompte restera acquis en cas de désistement à l'initiative de la famille.

- **Dépôt de garantie internat (Pour les nouveaux internes sur le site Sainte Anne uniquement) : 250 € encaissables dès l'inscription de votre enfant dans notre établissement.** Il est restitué au départ définitif de l'élève de l'établissement ou de changement de régime. Les remboursements seront faits par virement pour les départs de l'établissement (durant la 2^{ème} quinzaine de septembre de l'année scolaire suivant le départ) et par avoir sur le compte famille pour les changements de régime.

Le dépôt de garantie sera restitué, déduction faite :

- ✓ Remise en état d'éventuelles dégradations
- ✓ Restant dû de la famille dans le compte comptable

En cas de démission ou d'exclusion définitive de l'internat, la famille sera redevable des sommes dues au prorata temporis à la date de départ de l'internat.

Les nuitées pris sur le mois de juin vous seront facturées en fonction des jours de présence.

3) Repas occasionnels des externes : 8,20 € par repas

L'élève externe désirant manger occasionnellement au réfectoire scolaire, devra réserver son repas auprès du service comptabilité avant 10h30 au prix de 8,20 € (penser à amener l'appoint).

4) Activités et sorties pédagogiques :

Il peut être demandé, par les enseignants, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant hors de l'établissement. Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées aux parents des élèves concernés.

Modalités financières

1) Calendrier de facturation :

Une seule facture vous sera adressée pour l'année scolaire (vers le 15 septembre).

La prise en charge partielle des frais de cantine et/ou nuitées par AKTEAP sera reversée à partir de septembre 2027 dès réception du paiement d'AKTEAP (AKTEAP nous demande de fournir le détail des passages et nuitées de chaque apprenti en fin d'année scolaire sur leur tableau transmis début juillet 2027).

1. Mode de règlement: Prélèvement privilégié

Les prélèvements en 9 fois sont effectués le **05 ou 10** de chaque mois, **d'octobre à juin**.

Tout changement de compte bancaire doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation de prélèvement (**Mandat SEPA**) **entièrement complétée et signée** accompagnée du RIB et remis avant le 25 du mois pour être pris en compte le mois suivant. En cas de changement, merci de bien vouloir demander un nouveau formulaire au service comptabilité ou de le télécharger sur Ecole Directe.

2. Impayés et retards de paiement :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de le refuser l'accès à la cantine et/ou l'internat au trimestre suivant.

3. Les familles confrontées à des difficultés financières justifiées peuvent, sur demande, et après rencontre avec le chef d'établissement, bénéficier d'une réduction, à l'appréciation du chef d'établissement.

Les coordonnées utiles

Site internet de l'établissement : www.steagne-sav.fr

SITE SAINTE ANNE		
Standard	04 79 26 09 00	accueil@steagne-sav.fr
Assistante de direction		assistante.direction@steagne-sav.fr ou <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Comptabilité	04.79.26.09.14	comptabilite@steagne-sav.fr ou par <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Vie Scolaire Ste Anne	06.71.14.79.29	vie-scolaire@steagne-sav.fr ou par <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Vie Scolaire Savoissienne	06.38.63.04.29	<i>Ecole directe (de préférence)</i>
Directeur Apprentissage	04.79.26.09.02 07.57.45.67.85	direction.apprentissage.cfp@gmail.com